

Département
BAS-RHIN
Canton
LINGOLSHEIM
Commune
HOLTZHEIM



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

0-0-0-0-0-0-0-0-0

ARRETE DU MAIRE

0-0-0-0-0-0-0-0-0

N°151/2025

PUBLIÉ SUR LE
SITE INTERNET DE
LA COMMUNE
(F 08/12/2025)

PORTANT AUTORISATION DE DETOURNER LE TRAFIC ROUTIER P.L. par les voies de Holtzheim Travaux entre Hangenbieten et la gare SNCF d'Entzheim

Le Maire de la ville de Holtzheim

- VU l'article L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article L2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU les articles L2542-2 et 2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article 511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure
VU La demande de la société EMCH + BERGER

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons techniques de réglementer la circulation des poids lourds dans Holtzheim lors de travaux de voirie sur les communes limitrophes de Hangenbieten et Entzheim,

ARRETE

- Article 1^{er}** En raison de la mise en place d'une passerelle traversant la Bruche entre Hangenbieten et la gare SNCF d'Entzheim, le trafic routier sera détourné par la commune de Holtzheim. L'interdiction de passage des poids lourds (+7,5 tonnes) est levée provisoirement dans les rues de Lingolsheim, du Lieutenant Espagnol, de l'Eglise et de Hangenbieten du **08/12/2025 au 12/12/2025**, pour permettre la déviation par cet itinéraire.
- Article 2** La signalisation de déviations indiquée à l'article 1^{er} sera mise en place par le demandeur.
- Article 3** La signalisation permanente des interdictions liées au tonnage sera masquée par le demandeur.
- Article 4** Les dispositions réglementaires relatives aux contraventions de voirie seront applicables en cas de non-respect des prescriptions imposées par le présent arrêté.
- Article 5** Les dégâts occasionnés à la voie publique seront réparés d'office aux frais de l'entreprise qui exécute les travaux.
- Article 6** Madame la Directrice Général des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 7** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la commune.

Ampliation de l'arrêté sera transmise à

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim
- Police municipale
- Société EMCH + BERGER

Holtzheim le 2 décembre 2025
Par délégation du Maire
L'adjoint Bruno MICHEL